



Belgian Twirling Sport Federation

National v.z.w.

Lid IBTF Membre

ANTIDOPAGE

Tous les sportifs, des amateurs jusqu'aux sportifs d'élite, sont susceptibles de subir un contrôle antidopage.

De même, tout son entourage est également concerné: entraîneurs,

Ce sont les organisations nationales de lutte contre le dopage qui sont responsables des contrôles antidopage. Elles peuvent faire des contrôles antidopage lors de tout événement sportif organisé (en compétition).

Elles peuvent aussi faire des tests au hasard pendant la saison de préparation (hors compétition). Ces tests servent à détecter l'utilisation de stéroïdes anabolisants, d'hormone de croissance et d'érythropoïétine (EPO).

Constater le dopage

Un échantillon d'urine ou de sang ou un passport biologique anormal peut démontrer la présence d'une substance ou d'une méthode interdite. Ce type de constat est appelé « contrôle antidopage positif ».

Sanctions en cas de dopage

Qui peut être sanctionné ?

Toute personne convaincue de pratiques de dopage est sanctionnée conformément aux règles des fédérations sportives internationale.

- Les médecins, les entraîneurs et les membres du staff qui ont apporté leur concours à des pratiques de dopage peuvent également être sanctionnés.
- Cela s'applique également aux personnes impliquées dans le trafic et la distribution de produits dopants.

Quelles sont les sanctions possibles ?

- une interdiction de participer à des activités sportives pendant une période déterminée ;
- une amende;
- le paiement des frais de procédure.

Quels sont les facteurs qui déterminent la sanction ?

- le type de violation ;
- la mesure dans laquelle le sportif est personnellement responsable du dopage ;
- le fait qu'il s'agisse d'une première violation ou d'une récidive.

En savoir plus ?

- ONAD – Organisation Nationale Antidopage (Belgique)
 - Liste des interdictions – ONAD – Organisation Nationale Antidopage
- Dopage dans le sport – CBIP – Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique